



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi quatorze mai à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Laurent COCHELIN, Bernard BARAUD, Frédéric ECALLE, Christian TALON, Yannick AUTIN.

Pouvoirs : Laurent COCHELIN à Brigitte COMPETISSA, Bernard BARAUD à Philippe REY, Frédéric ECALLE à Brigitte BONNAUD, Christian TALON à Daniel RABOTEAU, Yannick AUTIN à Alain THUILLIER.

Secrétaires de séance : Philippe REY, Daniel RABOTEAU.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 AVRIL 09

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 AVRIL 2009 qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil.

Une erreur a été constatée dans ce procès-verbal dans la délibération concernant l'association des bouts'choux : 22 conseillers ont voté pour et 1 conseiller a voté contre.

Ont voté pour le procès-verbal : 22

Abstention : 1

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « OCEANE POUR LA VIE DES REINS »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention faite par l'association « océane pour la vie des reins ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.

CONFIRMATIONS DE DEPENSES PREVUES AU BUDGET

- *ACHAT LOGICIEL CIMETIERE*

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande auprès de VISA INFORMATIQUE pour l'achat d'un logiciel cimetière pour la gestion des concessions funéraires. Cet achat avait été listé dans l'évaluation du compte 205 des dépenses d'investissement du budget primitif.

Le montant de l'investissement s'élève à 1 746.16 € ttc

La maintenance s'élève à 192.55 € ttc/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette acquisition.

- *TRAVAUX PILIER EGLISE*

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise SOMEBAT, agréée par les monuments historiques et qui a déjà procédé aux précédents travaux de restauration sur l'église, pour des travaux de réfection de joints altérés au niveau des glacis de contreforts de l'église. Cette prestation comprend la location de la nacelle. Le montant des travaux s'élève à 2 261.40 € ttc et est prévu au budget – opération 107 – église article 2313.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- *MISES AUX NORMES INSTALLATION GAZ CLSH*

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner la commande faite pour la mise aux normes des installations de gaz du bâtiment scolaire abritant le centre de loisirs.

Le montant des travaux s'élève à 3 366.14 € ttc et la dépense a été prévue en section d'investissement – opération 098 bâtiments – article 2313.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AFFECTATION D'UNE DEPENSE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les 6 logements situés 55, rue Giannesini et rue des Moulins sont redevenus l'entière propriété de la commune depuis le 1^{er} janvier de cette année. Le Conseil municipal a confié la gestion locative de ces logements à Pact Arim.

La porte du logement situé 55, rue des Moulins doit être changée. Plusieurs devis sont parvenus en Mairie. Madame le Maire a passé commande pour le devis le moins cher qui s'élève à 961.94 € ttc.

Considérant le coût de ce remplacement, Madame le maire propose au Conseil Municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 098 – article 2313.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Les tableaux d'avancement de grade pour l'année 2009 ont été examinés le 6 avril dernier par la commission administrative paritaire qui siège au centre départemental de gestion.

L'agent responsable de la restauration scolaire, remplissant les conditions d'ancienneté et d'échelon dans son grade peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe sur la base de 29.50/35^{ème}. La commission administrative paritaire a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à créer le poste correspondant pour un temps hebdomadaire de travail de 29.50/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2009.

Ce grade correspondant à l'ancien grade d'agent technique principal, c'est sur cette référence que sera appliqué la délibération du 30 mars 2006 concernant le régime indemnitaire du personnel communal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LES ATELIERS

Les ateliers municipaux ne sont, pour le moment, pas équipés de poste informatique.

Afin d'y remédier il est proposé d'acquérir un poste fixe :

Deux devis sont parvenus en Mairie :

- devis FUTUR AND SOFT : 750.49 € TTC (garantie 3 ans sur site)
- devis TECODATA : 467.88 € TTC (garantie 3 ans sur site)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès du fournisseur TECODATA.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE SALLE POLYVALENTE

L'association paroissiale demande la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour l'organisation du repas annuel des paroissiens, le dimanche 27 septembre 2009.

Ont voté pour : 22

Contre : 1.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- MAINTIEN DE LA REGIE DE RECETTES POLICE MUNICIPALE

A la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal avait délibéré le 19 février dernier pour demander au Préfet la suppression de la Régie d'Etat de police.

Par courrier du 20 avril, la préfecture nous informe ne pas fermer cette régie car il existe toujours un poste de policier municipal dans le tableau des effectifs, même si celui-ci n'est pas pourvu.

- MARCHE EXPERTISE RESEAU D'EAU

La DDEA, Maître d'œuvre a remis son analyse des offres le 24 avril dernier.

- 6 propositions ont été présentées

- 5 offres ont été déclarées recevables (de 22 650 €Ht à 34 460 € ht)
- Les critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation étaient :
 - *la valeur technique de l'offre (coef 3), analysée en fonction des moyens mis en œuvre, de la communication, de la cohérence avec le cahier des charges et de la qualité de la réflexion, l'offre technique.*
 - *Les délais (coef 2)*
 - *Le montant de l'offre (coef 1)*

C'est au vu de ces critères que l'offre de l'entreprise POYRY a été jugée MIEUX DISANTE. Cette offre a été complétée par l'entreprise par :

- une modification de l'offre pour mise en cohérence avec le cahier des charges (confirmation de la réalisation de toutes les prestations demandées dans le cahier des charges)
- le point sur la possibilité dans le cadre du marché d'exiger du titulaire d'effectuer à nouveau des mesures dans les cas suivants :
 - *le bilan des volumes mesurés sur le secteur est aberrant*
 - *lors des campagnes de mesures de longue durée, les volumes distribués mesurés sur un secteur sont inférieurs ou supérieurs de 25 % aux valeurs moyennes existantes estimées de consommation*
 - *lors de la localisation de fuites sur un tronçon pointé comme fuyard lors de la recherche fine de fuite, aucune fuite n'est trouvée, ou les fuites trouvées présentent un débit inférieur de 25 % à ce qui était attendu lors de la recherche fine.*
- le point sur le fait qu'il ne pourra être exigé (après discussion sur ce point avec la SAUR) du titulaire plus de 10 campagnes (longue durée ou recherches fines) supplémentaires dans le cadre du marché ; il est entendu par « campagne » une campagne de mesures de longue durée ou de recherches fines sur un point de mesures.
- Le point sur le fait que les critères chiffrés donnés ci-dessus ont uniquement pour but de donner des garanties au titulaire, toutefois la réflexion et les avis du groupe de travail vis-à-vis de la réalité du terrain primeront systématiquement sur le recours à ces critères qui pourraient déterminer une décision par le groupe de travail avec accord du titulaire de refaire certaines mesures ;
- Un avis sur la quantité suffisante de compteurs et sur la sectorisation, avec proposition d'amélioration.
- L'établissement d'une convention entre le bureau d'études et l'exploitant, en préalable à l'attribution du marché ; les clauses de cette convention sont conditionnées à l'attribution du marché.
- La prise en compte dans l'offre :
 - *des prestations de prélèvements de canalisations pour 3 analyses metallographiques, à hauteur de 1 500 € ht.*
- la confirmation des prestations réalisées par l'exploitant et intégrées dans l'offre :
 - *assistance lors de la phase de recueil de données,*

- *assistance aux visites de réseaux et ouvrages*
- *aide à la définition du fonctionnement du réseau et du synoptique,*
- *mise à disposition d'un agent SAUR durant la campagne de recherches fines,*
- *assistance de la SAUR pour toutes les manipulations sur le réseau nécessaires au déroulement de l'étude*
- *relevé, collecte, de l'ensemble des données enregistrées lors des campagnes de longue durée et de recherches fines*

Ces prestations sont assorties d'un coût supplémentaire de 2 086 € ht, intégré dans l'offre de base.

- *modification de l'offre après négociation ne portant pas sur l'objet du marché et ne modifiant pas substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché tel qu'elles sont définies dans les documents de la consultation :*
 - *augmentation du nombre de points de mesures de pression utilisés durant les campagnes de mesures (8 au lieu de 3)*
 - *réalisation de 5 analyses de sol*
 - *réalisation de 3 analyses métallographiques au lieu d'une.*

Ces prestations sont assorties d'un coût supplémentaire pour de 2 050 € ht.

Le coût total des prestations, après précision et négociation de l'offre et rabais commercial de 4 % s'élève à 27 826 € ht option comprise.

MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier des services de la Préfecture reçu le 23 avril dernier. La réglementation ayant évolué récemment, la définition du périmètre des mises à disposition et l'obligation de remboursement par l'organisme d'accueil des charges inhérentes aux personnels mis à disposition doivent être appliqués.

Madame le Maire a obtenu un rendez-vous avec le secrétaire général de la Préfecture le 26 mai prochain afin de rechercher des solutions à ce problème.

SEMAINE SCOLAIRE

Un Conseil d'école extraordinaire est programmé le 25 mai prochain à la demande de Madame l'Inspectrice d'Académie, ceci afin de réexaminer le rythme scolaire qui sera appliqué à la prochaine rentrée.

OUVERTURE DE CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE

Il manque actuellement 1 élève pour que l'ouverture de classe soit effective. Le comptage des élèves reste toutefois prévu pour le jour de la rentrée scolaire.

ILIAD

La commune ayant opté pour ILIAD TELECOM, cette société souhaite citer FRONTENAY-R-R en référence. Alain CHAUFFIER a demandé à cette société d'attendre quelques mois afin que les économies attendues soient constatées.

NUIT ETOILEE

Un courrier de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement (A.N.P.C.E.N) est parvenu en mairie. L'objet de ce courrier est de sensibiliser les élus des communes aux problèmes de la « pollution lumineuse ».

Les arguments invoqués sont :

- les économies d'énergie
- la protection de la flore et surtout de la faune nocturnes
- les nuisances des lumières intrusives
- l'atteinte à la libre possibilité de contempler les étoiles

des documents explicatifs ont été joints à ce courrier.

AMENAGEMENTS RUE PASTEUR

Des aménagements ont été demandés rue Pasteur afin de faciliter l'activité de l'ambulancier APPEL SUD 79 qui vient de s'installer à la place de l'ancien magasin de TECODATA. Ces aménagements simples et non coûteux seront réalisés dès que possible.

AGENDA DE LA CAN

Des photos de la commune illustrant le thème « tourisme et patrimoine » devront être adressées à la C.A.N avant le 5 juin.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des jeunes s'est réuni à la Mairie le 6 mai dernier. Les jeunes ont voté leur budget, consistant en la répartition de la somme allouée à leurs activités par le présent Conseil Municipal.

Ainsi les prévisions d'utilisation de ces 2000 € se répartissent comme suit :

- animation	450.00
- travaux	500.00
- cérémonies	200.00
- publicité	150.00
- dépenses imprévues	400.00
- divers	300.00

Le projet de mise en place d'une journée multisports est très avancé.

REMERCIEMENTS

L'association « les Belles d'antan », comme l'Union Départementale des associations de combattants et victimes de guerre ont adressé en mairie des courriers de remerciements pour les manifestations récemment organisées sur la Commune.

ELECTIONS EUROPEENNES LE 7 JUIN

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les devoirs liés à leur charge et notamment leur présence pour tenir les bureaux de vote.

Elle établit avec les membres présents, en fonction des possibilités de chacun, le planning d'occupation des trois bureaux de vote par les présidents et assesseurs.

ECHANGE D'INFORMATIONS

Philippe REY se félicite des premiers résultats de la négociation menée, en collaboration avec **Alain THUILLIER**, avec l'assureur de la Commune : une baisse de la cotisation annuelle de 30 % pour l'assurance des véhicules vient d'être obtenue.

Une consultation informelle est en cours auprès de plusieurs assureurs.

Il informe le Conseil Municipal des différents mouvements d'entreprises de la commune :

Entreprises nouvellement installées :

- infirmières
- cigarettes électroniques
- POSE 79
- entreprise de transport DOUE
- fleuriste
- esthétique

Changements d'adresse (APPEL SUD, TECODATA)

Nouvelles activités (location de boxes entreprise GENTY, rayon librairie à la Maison de la Presse – Madame MENARD)

Claude POUPINOT demande si les réclamations relatives aux aménagements de voirie et aux divers problèmes constatés AU PONT ont fait l'objet de mesures de la part de la Commune.

Madame le Maire lui répond qu'elle s'est déplacée déjà trois fois pour rencontrer la personne qui est à l'origine de ces réclamations mais qu'elle n'a pas encore réussi à la rencontrer.

Marie-Luce BESSONNET demande que l'herbe soit tondue au niveau de la rue des champs. Elle réclame l'installation de panneaux d'interdiction pour les scooters.

Madame le Maire s'engage à prendre des arrêtés d'interdiction. Elle évoque également les problèmes d'incivilité et les contrôles de la gendarmerie concernant l'alcool et les stupéfiants.

Céline VALEZE suggère d'apposer un panneau d'interdiction de tourner à gauche en sortie du lotissement « Chopin ».

Olivier COURTOT demande qu'un rappel du sens interdit soit installé rue du Champ de Foire. Un même rappel pourrait également être fait rue du Four Grenier.

Il annonce l'exposition du « POLE DES METIERS D'ART » à VILLIERS EN PLAINE.

Alain THUILLIER demande à Madame le Maire si elle a eu des nouvelles des analyses de pollution de la Guirande, suite aux suspicions.

Madame le Maire lui répond qu'aucune pollution n'a été détectée. De même, elle n'a pas pu constater la pollution dénoncée à Gloriette.

Thierry MOUCHARD demande si les jeux pour enfants de l'espace vert des Tonnelles seront bientôt remplacés.

Madame le Maire lui répond que les jeux seront remis en état, mais qu'un remplacement ne peut être envisagé actuellement, en raison du coût élevé de ce type de matériel.

Laurent VINCELOT demande s'il existe un projet d'installation de jeux pour enfants sur l'espace vert de la Tour du Prince.

Madame le Maire lui répond que seules les implantations d'arbres et de bancs sont prévues.

Brigitte BONNAUD fait part au Conseil Municipal de ses regrets face à l'absence de nombreux conseillers aux cérémonies commémoratives. Les anciens combattants présents à ces cérémonies s'en sont plaints.

Laurent COCHELIN rejoint cet avis et souhaite que le correspondant « défense » soit présenté aux associations d'anciens combattants.

Thierry ALLEAU demande qu'un désherbage soit réalisé au village de Faugerit.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux réalisés par les ateliers municipaux, il présente l'évaluation du temps de travail mensuel que représentent certaines activités courantes telles que le nettoyage des WC publics, le nettoyage des vestiaires du stade, la tonte des espaces verts, la pose d'enrobés. ..

L'installation des bancs publics est en cours de réalisation.

Laurent COCHELIN donne rendez-vous aux membres du Conseil municipal pour le défilé et le spectacle de la compagnie LES MATAPESTES, le 4 juin prochain.

Alain CHAUFFIER convient avec les membres du Conseil Municipal de la distribution du prochain numéro de TRAIT D'UNION, le 27 mai prochain. Rendez-vous est donné à 18 h 30 en Mairie.

La Commission INFORMATION-COMMUNICATION se réunira vendredi 15 mai à 20 h 30 pour en finaliser la rédaction.

Madame le Maire donne communication au Conseil Municipal des remerciements adressés par les familles MENARD et JEAN suite aux obsèques du jeune Antonin MENARD, décédé accidentellement et de madame Magalie JEAN. Elle souhaite également, au nom du Conseil Municipal, s'associer à la peine de Jean-Claude ROUCHER, ancien Conseiller Municipal et de Bernadette ROUCHER ainsi que toute leur famille, qui viennent de perdre leur fille, Anaïs ROUCHER.

La cérémonie d'obsèques aura lieu le Vendredi 15 Mai en l'église de Frontenay Rohan-Rohan.

Madame le Maire conclut la séance en présentant le bilan des activités des services de la CAN pour l'année 2008. Un exemplaire du rapport d'activités 2008 est à la disposition de chaque Conseiller Municipal.

La séance est close à 22 h 10.